le faisant agir avec rapidité et vigueur, et en embrassant dans chaque mouvement de son bras une assez grande étendue de la surface du corps; par les mouvemens rapides qu'il effectue à poil et à contre-poil, il détache la poussière de la surface cutanée, et en enlève une partie avec son étrille dont il la détache en frappant de temps à autre les marteaux sur les pavés. Il manœuvre ainsi successivement et de chaque côté sur toutes les régions du corps, à l'exception de la tête, du tranchant de l'encolure, de la base de la queue, de l'épine dorsale, du fourreau ou des mamelles, et enfin de la face interne des cuisses sur lesquelles la peau est trop fine pour souffrir sans douleur le contact de l'étrille. Puis après, il secoue avec l'époussette la poussière que l'étrille a détachée, et enfin, saisissant la brosse, il la promène successivement à poil et contre-poil sur toute la surface du corps, en ayant soin, pour la débarrasser de la crasse qu'elle ramasse et enlève, de la frotter à chaque mouvement sur les dents de l'étrille dont il tient le manche d'une main, pendant que de l'autre il fait manœuvrer la brosse.

Après avoir ainsi étrillé et brossé tout le corps, le palefrenier donne du luisant aux poils, en les frottant dans le sens de leur direction avec le bouchon de paille ou de foin légèrement humecté; puis il se sert de l'éponge pour laver les yeux, les naseaux, la vulve ou le fourreau, en ayant soin de changer l'eau fréquemment.

Pour laver les extrémités des membres, on se sert avec avantage d'une brosse longue nommée *passe-partout* (*fig.* 250), que l'on trempe fréquemment dans l'eau, et avec la quelle on enlève la boue adhérente aux poils des canons et des pâturons. Après le lavage on absorbe avec l'éponge l'eau qui imbibe les poils, ou bien on la fait écouler avec le couteau de chaleur.

Enfin, pour faire le complément au pansage, on peigne les crins du toupet, de la crinière et de la queue, on les lisse avec l'éponge humectée, et on détache avec le cure-pied de la face plantaire des sabots les matières qui peuvent y adhérer ou être interposées entre la corne et le fer.

Après ce, le pansage est terminé, on recouvre l'animal et on le remet à sa place à l'écurie.

§ II. — Du repos.

Le repos est plus que le pansage encore, pour le cheval de travail, une condition essentielle de conservation, dont il est d'autant plus important de bien apprécier l'influence, que les conséquences des excès de labeur ne se manifestent qu'à la longue et que leurs rapports avec les causes qui les produisent sont difficilement saisissables.

Ainsi, pour mieux faire comprendre ma pensée, prenons pour exemple une entreprise exploitée par un nombre donné de chevaux dont l'alimentation soit aussi salubre que possible, les conditions hygiéniques d'habitation et de pansage rigoureusement observées, le travail modéré, et chez lesquels enfin la santé n'ait jamais été troublée. Qu'arriverait-il si, je suppose, les travaux de cette exploitation venant à augmenter, on n'augmentait pas en proportion le nombre des animaux de travail, et si conséquemment, toutes les autres conditions restant du reste les mêmes, on les soumettait à des fatigues au-dessus de leurs forces? D'abord l'influence du surcroît de travail sur les chevaux serait tout-à-fait inaperçue; pendant longtemps encore ils conserveraient toutes les apparences de la santé, l'appétit serait aussi avide pour l'avoine, le poil aussi luisant, l'œil aussi vif, les formes aussi énergiques : et les calculs d'économie paraîtraient alors d'autant mieux fondés, que leur justesse serait en quelque sorte démontrée par l'expérience. Les choses pourront rester dans cet état pendant 4, 5, 6 mois, un an même, sans aucun changement, sans aucun signe de dépérissement dans les animaux; mais passé ce laps de temps, rien ne sera moins rare que de voir d'abord chez un ou deux chevaux les poils se hérisser et se ternir, les muqueuses se décolorer, les ganglions de l'auge se tuméfier, et l'appétit pour l'avoine diminuer : peu à peu les accidens se multiplieront; et l'on sera tout étonné de voir çà et là dans les attelages, et à des époques rapprochées, un grand nombre de chevaux présenter successivement les mêmes signes maladifs. Puis, après l'apparition de ces phénomènes, témoignages indubitables d'une modification fâcheuse survenue dans l'économie de ces animaux, on verra le jetage se déclarer par un des naseaux, la pituitaire s'ulcérer, et enfin la morve apparaître avec toute la série de ses symptômes. Enfin, plus tard les mêmes phénomènes se manifesteront successivement dans tous les attelages, tous les chevaux, jusqu'au dernier, deviendront morveux ou farcineux ou succomberont à des maladies adynamiques.

Tous les accidens dont nous venons de dérouler la série se lient d'une manière évidente pour les hommes observateurs, *au défaut d'un repos suffisamment réparateur* accordé aux animaux de travail.

Le repos est donc pour le cheval une condition essentielle de santé et de conservation. Et pour être suffisamment réparateur, il doit avoir une durée double au moins de la durée du travail.

A. *De l'habitation du cheval.*

L'habitation du cheval reçoit le nom d'*écurie*. Nous renvoyons, pour ce qui a rapport à son orientation et à son emplacement, au chapitre de cet ouvrage qui traite des constructions rurales (*voy.* vol. IV, page 408); nous ne voulons parler ici que de ses conditions hygiéniques.

L'écurie doit être *spacieuse, salubre et convenablement disposée* pour permettre au cheval d'y prendre commodément sa nourriture et d'y jouir du repos réparateur de ses forces :

1° *Spacieuse.* Pour satisfaire à cette condition, il faut que l'écurie ait au moins 12 pieds de hauteur et que son étendue permette d'accorder à chaque cheval, qui doit y être logé, un espace de 60 pieds carrés, dont 5 en largeur et 12 en longueur. Dans une place qui présente ces dimensions le cheval peut jouir de la liberté entière de ses mouvemens, s'é-